

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CE77

présenté par  
M. Falcon**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	100 000 000	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	100 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	100 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre de la généralisation de la fibre à l'horizon 2025, il est indispensable de se donner les moyens de financer au sein des RIP les raccordements les plus complexes.

Nous parlons ici de 2,1 millions de prises complexes, ce qui représente 5 % du territoire environ.

Le financement de ces derniers apparaîtrait, pour l'heure, insuffisant malgré des budgets revus à la hausse.

Aussi, cet amendement propose de porter l'enveloppe consacrée à la question des raccordements complexes de 150 millions d'euros à 250 millions d'euros, afin d'envoyer un signal fort de soutien aux territoires concernés.

Pour mémoire, pour un euro investi par l'État, un euro sera investi par les collectivités. Néanmoins, les collectivités disposent de moyens variables en fonction de leur taille. Le supplément de crédits porté par cet amendement permettra ainsi, soit d'atteindre 564 millions d'euros dans le cadre du droit commun, soit de disposer d'une réserve utile en cas de difficulté de financement de ces prises par certaines collectivités.

Il s'agit de garantir une réelle équité dans l'accès à un internet fixe de qualité, problématique à laquelle nos concitoyens, et les élus locaux, sont très attachés.

Le mouvement de crédits proposé est le suivant :

- majorer de + 100 000 000 euros en AE et CP les crédits de l'action n° 1 « Réseaux d'initiative publique » du programme 343 « Plan France Très Haut Débit ».
- minorer de - 100 000 000 euros en AE et CP les crédits de l'action n° 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » du programme 305 « Stratégies économiques ».

Naturellement il ne s'agit pas de pénaliser le programme 305 mais uniquement de respecter les conditions de recevabilité financière. Il conviendra que le Gouvernement lève le gage en cas d'adoption de l'amendement.